



Titre CIRCULAIRE N° 2007-02 DU 18 JANVIER 2007

Objet TAUX DES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE CHOMAGE AU 1ER JANVIER 2007

Origine Direction des Affaires Juridiques
INSP0014

RESUME : Le taux des contributions d'assurance chômage est ramené à 6,40 % à compter du 1er janvier 2007.

"Document émis pour action après validation par signature de la Direction de l'UNEDIC"

Unédic

80, rue de Reilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : www.assedic.fr



Direction des Affaires Juridiques

Paris, le 18 janvier 2007

CIRCULAIRE N° 2007-02

TAUX DES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE CHOMAGE AU 1ER JANVIER 2007

Madame, Monsieur le Directeur,

Il résulte de l'article 2, § 1er, alinéas 2 et 3, de la Convention du 18 janvier 2006 relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage que la majoration du taux des contributions de 0,08 %, répartie à raison de 0,04 % à la charge des employeurs et de 0,04 % à la charge des salariés, "cessera de s'appliquer à compter du 1er janvier 2007 si le "résultat financier" de l'année 2006 du régime d'assurance chômage est égal ou supérieur à zéro."

Le Bureau de l'Unédic a constaté, lors de sa réunion du 11 janvier 2007, que le "résultat financier" de l'année 2006 est supérieur à zéro.

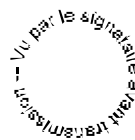
En conséquence, la majoration de 0,08 % ne s'applique plus et le taux des contributions est ramené à 6,40 %, réparti à raison de 4 % à la charge des employeurs et de 2,40 % à la charge des salariés, pour toutes les rémunérations **versées à compter du 1er janvier 2007**.

En conséquence, les rémunérations du mois de décembre 2006 versées postérieurement au 31 décembre 2006 sont soumises au nouveau taux.

Toutefois, les employeurs pratiquant le décalage de paie avec rattachement doivent, pour le mois de décembre 2006, calculer les contributions d'assurance chômage en utilisant le taux de contributions précédemment en vigueur (soit 6,48 %).

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,



Jean-Pierre REVOIL

Unédic

80, rue de Reuilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : www.assedic.fr